

49<sup>e</sup> Réunion des bureaux  
des parlements de Suisse romande,  
de Berne et du Tessin

—  
Fribourg, 29 septembre 2012



**GRAND CONSEIL  
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



49<sup>e</sup> Réunion des bureaux  
des parlements de Suisse romande,  
de Berne et du Tessin

—

Fribourg, 29 septembre 2012

*Fribourg, septembre 2012*

## **49<sup>e</sup> Réunion des Bureaux des Parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin**

### **Programme**

#### **Vendredi 28 septembre 2012**

Dès 16 h 30	Arrivée des participants à l'hôtel NH Fribourg
16 h 45	Départ en bus de l'hôtel
17 h 30	Visite guidée de la nouvelle exposition permanente du Musée gruérien à Bulle « La Gruyère, itinéraires et empreintes », présentant les plus beaux témoins de la culture, de l'histoire et du terroir de la Gruyère dans une muséographie repensée et actualisée, suivie d'un apéritif
19 h 30	Repas au Golf Resort La Gruyère, à Pont-la-Ville
vers 22 h 30	Retour à Fribourg

#### **Samedi 29 septembre 2012**

Dès 08 h 30	Accueil des délégations à l'Hôtel cantonal de Fribourg, café et croissants
09 h 00	Réunion des Bureaux romands, de Berne et du Tessin : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la séance par M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois</li><li>2. Allocution du président du Conseil d'Etat fribourgeois</li><li>3. Débat/table ronde sur le thème «Grand Conseil et médias : des intérêts divergents ? » (Ignorance, méfiance ou partenariat réciproque ? Comment le Grand Conseil communique-t-il ?) (présentation de 2 minutes par délégation)</li><li>4. Annonce de la 50<sup>e</sup> Réunion, en 2013</li></ol>
11 h 00	Fin de la séance. Déplacement en bus jusqu'au Pavillon du Chantier de la Poya
11 h 30	Visite du chantier du Pont de la Poya (prévoir de bonnes chaussures, pas de talons hauts, ni de chaussures ouvertes)
13 h 00	Repas au Restaurant Le Chasseur
vers 15 h 00	Fin de la manifestation

## 49<sup>e</sup> Réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin – Fribourg, samedi 29 septembre 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois

**SOMMAIRE: Ouverture. – Allocution du président du Conseil d'Etat fribourgeois. – Débat/table ronde sur le thème «Grand Conseil et médias: des intérêts divergents?». – Annonce de la 50<sup>e</sup> Réunion, en 2013. – Clôture.**

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 09 h 00.

#### Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois.

Madame la Présidente et Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Mesdames les Vice-présidentes et Messieurs les Vice-présidents et membres des bureaux,  
Mesdames et Messieurs les chefs de groupes,  
Mesdames et Messieurs les membres des services parlementaires,  
Messieurs les représentants des médias  
Mesdames et Messieurs,  
Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 49<sup>e</sup> Réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin. C'est un grand honneur et un grand plaisir de vous recevoir en terre fribourgeoise. Vous vous êtes déplacés jusqu'à Fribourg, vous nous offrez de votre temps, certains d'entre vous ont parcouru de grandes distances pour venir se joindre à nous et je vous suis très reconnaissante de nous honorer de votre présence.

Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg möchte ich Sie hier in Freiburg ganz herzlich willkommen heissen. Es ist mir eine Ehre, Sie bei uns empfangen zu dürfen. Sie sind nach Freiburg gekommen, Sie haben uns Ihre Zeit geschenkt und einige unter Ihnen habe grosse Distanzen zurückgelegt, um heute unter uns weilen zu können. Ich bin Ihnen sehr dankbar, dass Sie uns mit Ihrer zahlreichen Anwesenheit beehren.

A nome del Gran Consiglio friborghese, vi porgo il più cordiale benvenuto a Friborgo. E' un onore e un grande piacere di accogliervi. Vi siete recati fino a Friborgo, mettete a disposizione del vostro tempo libero ed alcuni di voi hanno percorso grandi distanze per venire qui da noi. Vi sono molto grata di onorarci con la vostra numerosa presenza.

Je déclare cette réunion officiellement ouverte. Je vous souhaite une très belle journée, un partage enrichissant et de beaux moments d'amitié.

—

### Allocution du président du Conseil d'Etat fribourgeois

#### Georges Godel, président du Conseil d'Etat fribourgeois.

Madame la Présidente du Grand Conseil fribourgeois,  
Madame et Messieurs les Présidents de Grands Conseils,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et membres des bureaux,  
Mesdames et Messieurs les chefs de groupes,  
Mesdames et Messieurs les membres des services des parlements,  
Madame la Secrétaire générale,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs, chers invités,  
C'est à la fois un plaisir et un honneur pour moi de vous souhaiter, au nom du Conseil d'Etat de ce canton, une cordiale bienvenue à Fribourg. Je constate que la composition du Bureau fribourgeois a beaucoup évolué ce matin, mais j'en suis ravi.

Un plaisir en effet et une certaine nostalgie aussi de vous rencontrer: je me remémore évidemment l'époque où je faisais également partie du Bureau du Grand Conseil fribourgeois – rassurez-vous, pas très longtemps – et le plaisir que j'avais à y participer. A chaque nouvelle législature, on compte environ 30% de nouveaux députés élus. Je me souviens d'une réunion des bureaux romands à Berne, mais, évidemment, les visages changent. Ce matin, j'en ai rencontré quelques-uns que j'avais rencontrés dans d'autres cadres de mes anciennes activités, en particulier l'économie laitière. Ou bien je ne suis pas bien réveillé ou bien mon ordinateur ne fonctionne pas bien, ils ont dû s'annoncer pour me dire qu'on s'était rencontré à l'époque dans d'autres activités; mais ça fait plaisir. C'est dire, aujourd'hui, que je ne reconnais bien sûr que peu

d'entre vous. Après une vingtaine d'années passées en tant que député sur ces bancs – sans jamais critiquer le gouvernement, bien entendu! –, j'ai quitté ce Bureau et ce Grand Conseil en 2006 lorsque, les aléas de la politique aidant, je me suis vu propulsé au Conseil d'Etat. Cependant, je garde de magnifiques souvenirs de cette période gravée dans ma mémoire. Et je sais combien la fonction que vous remplissez est importante dans le management d'un parlement. Je n'ai qu'un seul regret – en guise de boutade: je n'ai, hélas, jamais été élu à la présidence du Grand Conseil fribourgeois. On ne peut pas tout avoir dans la vie!

Honneur aussi, disais-je en préambule, de vous accueillir à Fribourg, dans un canton en pleine évolution tant démographique qu'économique – vous avez eu l'occasion de prendre connaissance de la presse ce matin: ceci comporte des charges évidemment, respectivement des coûts, mais surtout des défis à relever; ça, c'est le plus réjouissant! D'ailleurs, un petit commentaire sur la situation financière – excellente – de notre canton; c'est le budget qui est mauvais. Lorsqu'on est en difficulté, je pense que c'est une chance pour un parlement, que c'est une chance pour un exécutif, parce que ça oblige à fixer des priorités pour l'avenir. Lorsqu'on est dans l'opulence, on n'a pas cette réflexion. Je crois que ça, c'est humain. C'est donc une chance, un défi à relever!

Je ne vous ferai pas un exposé sur le présent et le futur de ce canton, mais je vous incite à regarder autour de vous quand vous traverserez nos campagnes. Vous pourrez compter le nombre de grues qui s'élèvent dans nos villes et villages, constructions – je le rappelle en passant – qui seront des résidences principales; vous m'avez compris! Cette constatation nous permet de prendre conscience que, pour l'heure, notre canton ne souffre pas trop de la pénurie de logements. Il est bien décidé à relever et à assumer le défi de la croissance démographique. Quand je parle de croissance démographique, il va de soi que c'est bien d'avoir la croissance; c'est encore mieux si on a les emplois liés à cette croissance démographique. C'est ce à quoi le gouvernement s'emploie, notamment en termes d'aménagement du territoire. Nous devons avoir des zones pour ce développement économique, sans quoi on pourrait, et ce n'est pas le but, devenir un canton dortoir.

En terre fribourgeoise, la courbe des âges donne un net avantage à la jeunesse, citoyennes et citoyens de demain, grâce notamment à son Université, ses hautes écoles, son Ecole d'ingénieurs et d'architecture – j'insiste là-dessus, parce qu'il nous manque des ingénieurs dans tous les domaines; trop d'avocats, mais pas assez d'ingénieurs! –, son Ecole des métiers et, bien sûr, l'Institut de Grangeneuve, où j'ai pas mal

gravité dans mes plus jeunes années. Fribourg est une ville imprégnée par l'esprit étudiantin, je crois que tout le monde le sait. On compte près de 15 000 étudiantes et étudiants qui fréquentent nos hautes écoles. Il faut y ajouter les établissements de la scolarité obligatoire. Toute cette jeunesse donne à notre cité une ambiance particulière, propice tant aux études qu'aux loisirs. Le corollaire de cette situation, c'est l'obligation pour le canton de mettre à disposition de ces étudiantes et étudiants des infrastructures adéquates. C'est un effort colossal auquel s'est attelé notre canton: transports publics, collèges, écoles, bibliothèque, musées, théâtres, logements pour étudiants et j'en passe. Pour constater concrètement le dynamisme de notre canton, vous aurez l'occasion, à l'issue de cette séance, de visiter le chantier du Pont de la Poya, d'après ce que j'ai vu sur le programme. Malheureusement, je ne pourrai pas vous y accompagner. Mais, en tant qu'ancien Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, j'ai eu la chance et l'honneur à l'époque, le 30 octobre 2008, de donner le premier coup de pioche pour démarrer les travaux. Il s'agit là d'un projet d'avenir extraordinaire – vous aurez l'occasion de vous en rendre compte –, même si certains s'acharnent à dire que le dépassement des coûts est une catastrophe. Un coût qui est dépassé, c'est vraiment toujours de trop. Nous en sommes à 22 millions, respectivement à 12,3 millions. Bien sûr, on parle toujours des 5% des trains qui n'arrivent pas à l'heure, mais on ne parle jamais de ceux qui arrivent à l'heure, qui sont la grande majorité. Sur l'ensemble des constructions de l'Etat, nous n'avons jamais eu de dépassements, à part celui-ci et, bien entendu, celui de la célèbre H189.

Oui, Mesdames et Messieurs, Fribourg vit bien, même s'il a des défis à relever. D'ailleurs, Antoine de St-Exupéry, qui a étudié à Fribourg, écrivait à sa mère: «Je me plais ici!» Tout simplement.

Je sais aujourd'hui que vous parlez de relations avec les médias. Eh bien, intitulé «Grand Conseil et médias: des intérêts divergents?», le sujet est plus que jamais d'actualité. Qu'il représente la presse écrite ou les médias électroniques, le journaliste apparaît encore trop souvent comme avide de scoops; je dis bien «apparaît». Lorsque les sujets sont difficiles, on aimerait sans doute mieux l'éviter. Or, qu'on le veuille ou non, les relations avec les médias vont encore s'intensifier à l'avenir vu l'avènement de la société de l'information couplé avec nos différentes lois sur l'information et la transparence. Personnellement, avec l'expérience que j'ai avec la presse, depuis que je suis député, depuis 1986 donc, respectivement conseiller d'Etat, je peux vous dire que je suis à 100% satisfait des relations. Je crois que la presse le dit aussi. M. Huwiler me disait hier qu'on avait de la chance, à Fribourg, d'avoir des

contacts directs avec les membres du Conseil d'Etat. Je crois que c'est important.

Que nous soyons députés ou conseillers d'Etat, je pense que nous avons tout à gagner à communiquer de manière transparente et proactive. Plutôt que de nous méfier du journaliste, il s'agit de travailler avec lui comme un partenaire incontournable. De plus, le débat d'idées est important. Le débat démocratique, sans la presse, perdra en intensité. On perdra ce débat démocratique. Je vais même plus loin: je dis que la presse doit nous aider à conserver nos racines. Lorsqu'on parle des grands groupes de presse, personnellement, cela me fait peur, parce qu'on pourrait perdre notre identité. Je me permets là de signaler que, lorsqu'on avait nos journaux fribourgeois de la presse agricole, cela contribuait à cimenter notre identité. Avec notre Agri, journal agricole qui couvre désormais l'ensemble de la Suisse romande, on voit que l'identité régionale tend à disparaître. Ça pourrait être la même chose avec nos autres journaux. Donc, Fribourg veut garder sa presse, qu'elle soit écrite ou orale. Par presse écrite, on veut parler des *Freiburger Nachrichten*, de la *Gruyère* et, évidemment, de la *Liberté*.

Je vous souhaite bien sûr de passer d'agréables moments dans notre cité historique, à l'ombre de notre Cathédrale consacrée à Saint-Nicolas de Myre. Plus près de nous, ce dernier eut d'ailleurs un homonyme non moins célèbre, puisqu'il fut un ambassadeur très important dans la construction de ce pays: Saint-Nicolas de Flue. Puissent-ils inspirer vos débats, si inspiration il doit y avoir!

**Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois.** Je remercie M. le Président du gouvernement pour sa présence et ses aimables paroles. Il nous a bien présenté les défis auxquels est confronté notre canton.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet, discuter du thème choisi pour notre rencontre, à savoir les relations entre le Grand Conseil et les médias.

—

### **Débat/table ronde sur le thème «Grand Conseil et médias: des intérêts divergents?»**

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** Bienvenue à l'Hôtel cantonal pour cette 49<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin! Je prie ces deux derniers cantons de m'excuser: je parlerai en français et le débat sera aussi en français. Si vous désirez vous exprimer,

pour des questions de vocabulaire, dans votre langue, n'hésitez pas. On tâchera de se comprendre.

Je t'aime, moi non plus. C'est ainsi que l'on pourrait résumer les relations entre les deux mondes médiatique et politique. Pour animer cette matinée, le Bureau du Grand Conseil fribourgeois a tenu à organiser un débat sur ce thème: «Grand Conseil et médias, des intérêts divergents?». A en croire Georges Godel, tout va bien dans le meilleur des mondes. Cependant, il y a certainement des choses à améliorer. Vos expériences parleront d'elles-mêmes.

Pour vous répondre ce matin, il y a des journalistes qui sont actifs principalement ici, à Fribourg, bien que certains aient aussi eu des expériences ailleurs. Je vous les présente brièvement. Sébastien Julan est rédacteur en chef adjoint du quotidien cantonal fribourgeois *La Liberté*. A ses côtés, on trouve Pierre Berset de la RTS, mais plus particulièrement correspondant à la Radio romande. Nous avons encore Gabriel de Weck, rédacteur en chef adjoint de *La Télé Vaud-Fribourg*. Même si aujourd'hui je suis le modérateur de ce débat, je n'en reste pas moins un journaliste, puisque j'occupe la fonction de rédacteur en chef de *Radio Fribourg* et *Radio Freiburg*.

Nous allons débiter par un petit tour des différentes délégations qui s'exprimeront brièvement sur leurs expériences respectives en matière de relations avec les médias. Les législations cantonales sont bien différentes, que ce soit de Bellinzona à Genève ou de Sion à Delémont. Nous développerons la discussion sur trois axes: la communication des parlements, le traitement journalistique de l'activité des législatifs cantonaux et, enfin, l'impartialité ou la partialité des journalistes.

Comme le veut la coutume, durant ce premier round, nous allons donner la parole aux délégations selon les dates d'entrée du canton dans la Confédération. A tout Seigneur, tout honneur, l'hôte de cette journée, le canton de Fribourg, va faire une petite introduction et, ensuite, présenter la situation à Fribourg. C'est M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois qui s'y colle.

**Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois.** D'un côté, le Grand Conseil: une entité de nature publique, institutionnelle de par une Constitution cantonale, dédiée à une mission législative et œuvrant, par le truchement de cette mission même, à l'intérêt du plus grand nombre.

De l'autre côté, le média: une entité privée, institutionnelle de par son histoire, par son ancrage local, régional ou national

et/ou par ses lecteurs/auditeurs/télespectateurs; le média est dédié à une mission – de nature fondamentalement publique – d’information et œuvre, par le truchement d’une couverture de l’actualité locale à internationale, au droit d’être informé pour un nombre déterminé de citoyens.

Le média cherche constamment et continuellement l’information pour la diffuser. Il a besoin de cette information, tant pour sa propre existence économique que dans le but de remplir sa mission même d’information, considérée d’utilité publique.

Le Grand Conseil élabore et distille de l’information ponctuellement – soit de manière proactive, soit en réponse aux sollicitations du média – au gré de ses travaux, de ses décisions ou, plus généralement, des événements pouvant marquer son existence législative.

Au terme de ce préambule et en forçant fortement le trait, la situation pourrait être synthétisée, voire caricaturée de la manière suivante: le Grand Conseil informe selon ses intérêts, lesquels sont des photographies des chapitres et péripéties de sa vie législative. Il ne faut pas omettre, naturellement, le fait qu’il s’agit du cœur même de sa mission, de son ADN, il est dans l’intérêt du média d’informer et, donc, d’obtenir de l’information.

Comment le Grand Conseil communique-t-il? Les médias n’ont pas *un* interlocuteur, mais *des* interlocuteurs quand ils s’intéressent au Grand Conseil. S’il y a bien la voix officielle et institutionnelle incarnée par la présidence du Parlement ainsi que les informations fournies par les structures officielles secondant cette présidence (telles que le chargé de communication, le responsable relations médias, etc., lesquels, je me permets de le relever, sont parfois d’anciens journalistes), il y a toutes les autres voix: présidents de groupes parlementaires, représentants de commissions, porte-paroles de minorités au sein de ces commissions, députés «têtes de gondole», donc inévitables, députés spécialistes dans tel ou tel domaine, jeunes loups et vieux baroudeurs de la politique, voix dissidentes, discordantes ou atypiques, etc. Bref, le choix est là, même si le public peut parfois avoir l’impression de retrouver toujours les mêmes visages ou voix.

Dans ce maelström d’interlocuteurs, il devient difficile pour la présidence du Grand Conseil de se démarquer, voire de s’imposer comme premier interlocuteur des médias, du moins comme unique interlocuteur institutionnel. Le public peut dès lors tomber dans la confusion quand il prend connaissance d’un sujet présenté par un média et dans lequel

se bousculent les intervenants. Et de la confusion peuvent naître les amalgames entre voix institutionnelle et voix strictement politiques, voire partisans.

Finalement, le problème, dans une situation où il y a pléthore d’interlocuteurs, est que le Grand Conseil stricto sensu, soit le pouvoir législatif, l’entité institutionnelle, étatique, peine à se démarquer, donc à exister à travers sa communication individuelle – si elle existe – et, finalement, à exister tout court dans l’espace communicationnel public. Mais cette remarque en entraîne une autre: la communication d’un Grand Conseil, entité composée de miliciens, n’est-elle pas en fait – par sa nature milicienne même – qu’un assemblage de communications multiples émanant des nombreux interlocuteurs cités plus haut? S’il ne revient évidemment pas aux médias de faire en sorte que cette distinction soit évidente, s’il ne leur revient donc pas de donner un cours d’instruction civique à travers leurs comptes-rendus, il est évident que, parfois, certaines précisions seraient bienvenues.

Se pose enfin, quant à cette problématique, la question suivante: au sein du Grand Conseil, qui informe et qui communique, s’il y a bien quelqu’un pour informer ou communiquer? Au-delà de la distinction de sens même, ces deux termes portent en eux des objectifs différents. Informer signifie fermer le robinet sitôt la donnée informative transmise; communiquer pose les bases d’un échange.

Le Grand Conseil fait-il dans la seule information? Si c’est le cas, par habitude ou par ignorance, ce n’est pas souhaitable. En tant que pouvoir législatif et haute autorité, le Parlement doit établir la même interactivité avec les médias – et donc avec la population – que les députés. Un canal de communication doit donc être ouvert et signalé aux médias: l’entité institutionnelle prise dans son ensemble et non pas appréhendée à travers ses composants, les députés. Le Grand Conseil a des choses à dire, une voix – celle de la présidence – à faire entendre, comme se fait entendre le Conseil d’Etat. Il est bon de remarquer que les médias, de leurs côtés, devraient peut-être aussi avoir le réflexe plus régulier de se tourner vers le Grand Conseil en tant que tel.

Avec ces quelques remarques ou questions, j’espère avoir ouvert le débat et je me réjouis de vous entendre.

**Therese Rufer-Wüthrich, présidente du Grand Conseil bernois.**

Madame la Présidente du Grand Conseil fribourgeois,  
Monsieur le Président du Conseil d’Etat,  
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame la Secrétaire générale,  
Mesdames et Messieurs les invités,

Dans le canton de Berne, la loi sur l'information de 1993 précise que les séances du Grand Conseil sont publiques, que les prises de vues et de son sont autorisées pour autant qu'elles ne perturbent pas le déroulement des débats. En cela, rien de très particulier dans une démocratie. J'ajouterai que les journalistes – accrédités ou non – ont un libre accès, sans contrôle, tant à la tribune qui leur est réservée qu'à la salle des pas perdus, où ils peuvent très facilement entrer en contact avec les parlementaires. Ce sont là des conditions de base pour entretenir des relations ouvertes entre médias et Parlement. Dans le canton de Berne, je crois pouvoir dire que nous sommes dans le registre du partenariat – partenariat critique, bien sûr – avec les médias. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le premier a besoin des seconds pour fournir l'information au public et aider les citoyens et les citoyennes à se forger une opinion sur les affaires de l'Etat. Les médias, de leur côté, puisent dans les débats parlementaires une matière essentielle pour la rédaction de leurs articles.

La loi bernoise stipule aussi que les médias reçoivent la même documentation de session que les parlementaires et cela gratuitement et simultanément. Toute cette documentation se retrouve d'ailleurs en ligne sur Internet, tout comme le programme quotidien de chaque séance du Parlement. Après coup, les journalistes y trouveront aussi le Journal du Parlement qui restitue les interventions orales que les parlementaires adressent au plénum. La seule restriction concerne les travaux des commissions – commissions permanentes ou commissions consultatives – qui préparent les dossiers en vue des débats en plénum. Ces séances ne sont pas publiques. Mais là encore, le principe de la publicité inscrit dans la Constitution cantonale de 1993 incite les commissions à publier, dans la plupart des cas, un communiqué de presse à l'issue de leurs travaux. Ces communiqués sont publiés par l'Office de la communication – organe de la Chancellerie – qui fournit une aide à la rédaction et assure la distribution à tous les médias abonnés, selon le principe de l'égalité de traitement. Le principe de l'égalité de traitement n'est sans doute pas étranger à la qualité des relations entre le Parlement – et l'Etat en général – d'un côté, et les médias de l'autre. En effet, lorsque le Parlement, en tant qu'organe constitué, décide de communiquer – que ce soit son Bureau ou l'une de ses commissions permanentes –, il traite tous les médias, grands et petits, quotidiens et mensuels, sur papier et en ligne, sur un pied d'égalité. Les médias, en particulier ceux qui suivent de près les dossiers cantonaux, jouent par ailleurs de leurs réseaux pour obtenir des prises de position ou pour en fournir. Les parlementaires le font également, mais cela fait partie du jeu politique. Nous y reviendrons peut-être.

Avec ces quelques informations, j'espère vous avoir permis de vous faire une idée plus précise des relations qu'entretient le Grand Conseil avec les médias dans le canton de Berne. Permettez-moi de conclure mon intervention en remerciant très chaleureusement le Grand Conseil fribourgeois, son Bureau et sa présidente pour la parfaite organisation de cette réunion et la cordialité de leur accueil.

**Michele Foletti, président du Grand Conseil tessinois.**

Signore e Signori Presidenti,

Signore et Signori Vice-presidenti,

Signor Presidente del Consiglio di Stato,

Signore et Signori Deputate et Deputati,

Cari collaboratori delle varie cancellerie,

Cari invitati,

Comme nous avons pu l'entendre aujourd'hui, chaque canton a ses caractéristiques concernant ses rapports avec les médias.

En effet, selon la densité médiatique de leur territoire de référence, la possibilité de communication des différents Grands Conseils est plus ou moins grande.

Je le dis d'emblée: le Tessin connaît une grande densité médiatique et le Grand Conseil, ainsi que les députés, communiquent beaucoup.

Voici les chiffres du panorama médiatique tessinois:

- > 2 chaînes TV SSR régionales;
- > 3 chaînes Radio SSR régionales;
- > 1 chaîne TV privée régionale;
- > 2 chaînes Radio privées régionales;
- > 3 journaux payants;
- > 1 journal gratuit;
- > 2 hebdomadaires du dimanche gratuits;
- > 5 sites web mis à jours régulièrement.

Il s'agit seulement ici des médias qui, chaque jour, s'occupent en particulier de politique cantonale, entraînant une infinité de nouvelles, interviews et images. Pour avoir une idée de cela, cherchez le nom d'un député tessinois sur google.ch et comptez les citations et les images qui apparaissent; vous n'en croirez pas vos yeux.

D'un point de vue institutionnel, les règles sur la communication du Grand Conseil tessinois ne sont pas nombreuses. En règle générale, les contacts avec les médias sont tenus par le président du Grand Conseil et, pour les objets des commissions, par les présidents de celles-ci.

Chaque président de commission est responsable de la rédaction d'un communiqué de presse à la fin de chaque réunion. Le communiqué est ensuite transmis à la presse et publié sur le site web du canton. Pour chaque jour de session du Grand Conseil, un communiqué de presse mentionnant les décisions prises est publié. Les services parlementaires transmettent aux médias tous les messages, les rapports et les autres actes parlementaires.

Les médias tessinois savent toutefois que les thèmes politiques sont très suivis, de sorte qu'ils investissent beaucoup dans l'information politique. Les députés au Grand Conseil profitent de cette situation pour être toujours présents dans les médias.

On ne peut donc absolument pas accuser les médias d'ignorer la politique, ni de faire preuve de méfiance à son égard. On ne peut même pas parler d'un partenariat avec les politiciens, mais plutôt d'une complicité partagée.

Voici quelques exemples tirés de notre quotidien parlementaire. Au terme des réunions des commissions, les médias n'attendent pas le communiqué de presse, mais interpellent leurs présidents respectifs pour demander des nouvelles. Répondre à tout le monde, expliquer et faire comprendre le cours des travaux prend en général une demi-journée en appels téléphoniques, outre les quelques interviews à la télé ou à la radio. Si l'argument est vendable, ce sont ensuite les chefs de groupe qui sont interviewés.

L'année passée, lors de ma présidence de la Commission de la gestion et des finances, j'étais, à un certain moment, plus présent dans les médias que certains conseillers d'Etat.

Les points négatifs sont les suivants:

- > les fuites de nouvelles, spécialement au niveau de décisions de l'exécutif, empêchent un rapport institutionnel sain entre Conseil d'Etat et Grand Conseil;
- > il est difficile de donner un retentissement aux nouvelles positives, car les médias spéculent sur les oppositions, les scandales et sur le manque d'efficacité.

Un espace plus grand est donc souvent donné aux partis d'opposition par rapport aux partis gouvernementaux. Ainsi, de petites questions concernant des défaillances de fonctionnement sont emphatisées par rapport aux résultats positifs issus des politiques votées par le Parlement.

Tout cela a des conséquences aussi au niveau du fonctionnement du système démocratique. Lors des campagnes élec-

torales, les partis gouvernementaux ont plus de difficulté à faire comprendre le travail qu'ils ont accompli par rapport à celui de l'opposition.

#### **Philippe Martinet, président du Grand Conseil vaudois.**

J'ai le plaisir de vous saluer au nom de la délégation vaudoise, qui comprend ce matin les sept membres du Bureau et l'Etat-major du Secrétariat général in corpore, merci aux Fribourgeois pour leur accueil et pour l'organisation parfaite de ce séminaire.

J'entre dans le vif du sujet. Nous sommes un couple infernal avec les médias. Ils ont besoin de nous et nous avons besoin d'eux pour exister. Le but n'est pas de savoir si l'on s'aime ou pas, mais simplement de fonctionner.

Je vous propose deux modalités de fonctionnement, puisque l'enjeu est bien de prévenir et de réguler les éventuels dérapages. Comme exemple de dérapage, nous avons eu un débat assez difficile sur la question de l'accès à la formation professionnelle pour des jeunes sans-papiers. Par une initiative, la ville de Lausanne voulait autoriser ce qui était juridiquement impossible. Une résolution de la droite voulait sanctionner la ville, une de la gauche voulait lui apporter son soutien. Tout d'un coup, un député qui était en ligne sur le site du quotidien *24 heures* y lut ceci: «Le Grand Conseil a stigmatisé la ville de Lausanne en lui interdisant cette position d'accès à l'apprentissage pour les sans-papiers.» Il se trouve que, quinze minutes après, le plénum votait la position proposée par la gauche et donc soutenait la ville de Lausanne. Comment réguler ce genre de dérapages? Nous avons opté pour la saisine du Conseil suisse de la presse, le comité d'éthique des journalistes. Ceci a eu un effet certain. Très rapidement, le rédacteur en chef de *24 heures* a sanctionné son journaliste et s'est excusé. Nous avons constaté alors un changement d'attitude de la part de ce journaliste, qui avait eu une forte propension à exacerber les conflits plutôt que de relater ou d'analyser les faits.

Une autre modalité, qui serait de l'ordre de la prévention générale, même si ça paraît un petit peu lourd: nous avons des procédures qui décrivent assez clairement les choses et qui sont accessibles sur un site internet. Je peux vous donner deux exemples de procédures. L'une concerne la manière pour le Bureau d'élaborer un communiqué de presse, avec les étapes les modalités de la collaboration avec la Chancellerie d'Etat, une des règles toute simples étant de ne pas produire un communiqué de presse dans le dos du conseiller d'Etat, même si l'on a des choses désagréables à lui dire. Le chef du département est informé qu'on va l'attaquer via un communiqué de presse. De la même manière, il y a une petite check-

list des choses auxquelles les présidents de commissions sont priés de penser dans la gestion de la fin d'une séance de commission. Lorsque les débats s'achèvent sur une thématique, on règle à la fois ce qui doit rester strictement interne à la commission et également ce qui sera communiqué. Depuis cinq ans, à très peu d'exceptions près, nous avons d'une part un respect du secret de délibération et, d'autre part, un respect des minorités qui ont des choses à dire et qui ne sont pas obligées d'organiser des fuites pour se faire entendre.

En ce qui nous concerne, nous avons plus ou moins bien réglé ces questions au niveau du Parlement. Concernant le gouvernement, et surtout devant M. Godel, je ne me prononcerai pas, puisque mercredi sortait un article dans *Le Temps* qui présentait le projet de budget du Conseil d'Etat, alors que la conférence de presse était prévue ce même jour.

#### **Felix Ruppen, président du Grand Conseil valaisan.**

Madame la Présidente du Grand Conseil,  
Monsieur le Président du gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Présidents, Vice-présidents et membres des bureaux,  
Mesdames et Messieurs de la presse,  
Chers invités,  
En préambule, je tiens à vous exprimer nos remerciements pour votre chaleureux accueil et la soirée conviviale et généreuse concoctée à l'attention de vos hôtes hier soir.

Depuis la création, en 2002, du Service parlementaire, la présence de notre Parlement dans les médias n'a cessé de grandir, et sans dérapage à ce jour. Nous entretenons un rapport de confiance avec nos partenaires des médias, rapport de confiance qui, par exemple, même lors du huis clos de l'affaire Rappaz, a tenu. Nous garantissons un partenariat équitable avec tous les médias. La présence de la presse écrite à nos séances en plénum permet une large information aux citoyens valaisans.

Avec les radios, nous sommes producteurs des bulletins radio de session. Grâce à notre télévision locale, *canal9/kanal9* (bilinguisme oblige), nos sessions sont retransmises en direct. De plus, nous sommes coproducteurs de l'émission *Pas perdus pour tout le monde*, qui propose des interviews de députés et de conseillers d'Etat.

Notre mode de communication répond aux exigences fixées dans la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage.

Avec valais-community, sur Facebook, nous sommes producteurs du *Carnet de route du Grand Baillif*. Par contre,

nous n'intervenons pas sur Twitter, où les députés s'expriment à titre personnel.

En résumé, nous pouvons dire que notre Parlement exerce une bonne communication avec les médias du canton, voire au-delà de ses frontières.

Et pour terminer, très chers collègues fribourgeois, bravo pour cette magnifique et chaleureuse rencontre.

#### **Cédric Dupraz, président du Grand Conseil neuchâtelois.**

Madame la Présidente du Grand Conseil,  
Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Chers collègues, chers amis,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
La communication, pour le Grand Conseil neuchâtelois comme pour vous tous, est essentielle. Elle promeut le débat démocratique, mais elle doit aussi être, le cas échéant, maîtrisée.

Les médias, quatrième pouvoir, jouent un rôle d'information, mais surtout un rôle de filtre à nos yeux. Ils choisissent les informations qu'ils souhaitent retranscrire, qu'ils souhaitent communiquer à la population. Les relations entre la presse et les autorités ressemblent souvent à un jeu de «je t'aime, moi non plus» et ceci va très bien comme ça.

Les médias sont friands de scoops. Nous en avons connus dans le canton de Neuchâtel, que ce soit l'affaire Chagaev ou l'affaire Valérie Garbani. Plus précisément au niveau des autorités cantonales, l'affaire Hainard a été le point culminant, ces dernières années, des tensions entre et au sein du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. A l'époque, le président du Grand Conseil avait par ailleurs été passablement mis à contribution.

Il faut, pour les autorités, maîtriser la communication, communiquer, le cas échéant, pour essayer également de montrer une certaine stabilité durant les débats démocratiques. Au niveau du Grand Conseil neuchâtelois, en temps normal, la communication peut être qualifiée de traditionnelle. En effet, nous procédons par des communiqués de presse, mais également par des conférences de presse. Le président du Grand Conseil parle au nom de l'ensemble du pouvoir législatif, mais chaque commission peut, par le biais de son président, avec l'appui du Service du Grand Conseil, communiquer sur telle ou telle thématique. La Commission de fiscalité, la Commission H20, la Commission TransRUN ont communiqué de manière individuelle, mais toujours dans un esprit de collégialité.

A nos yeux, il faut accentuer notre communication, notamment par rapport au Conseil d'Etat, par rapport à l'exécutif qui occupe la place médiatique. Le Grand Conseil neuchâtois va procéder à une modification de sa loi d'organisation du Grand Conseil, qui sera soumis au législatif le 30 octobre. Cette modification de la loi nous permettra d'autonomiser le service du Grand Conseil, de tendre vers une indépendance plus grande par rapport à l'exécutif et vers un rééquilibrage entre l'exécutif et le législatif, le second ayant la primauté sur le premier.

Une stratégie communicationnelle proactive sera certainement mise en place. Je pense notamment à l'utilisation des nouvelles technologies, que ce soit Facebook, les applications iPhone, pour donner à la population des informations factuelles et pas des informations partisans. Je crois que le canton du Valais, sauf erreur, est déjà leader dans ce domaine.

Je ne ferai pas plus long. La presse est essentielle et doit rester indépendante, malgré les concentrations que celle-ci connaît à l'heure actuelle avec un certain nombre de fusions. Elle doit jouer son rôle de «fou du roi» pour mettre à mal, pour déstabiliser et remettre en cause le système politique quand celui-ci tend vers un certain nombre de «maladresses».

**Gabriel Barillier, vice-président du Grand Conseil genevois.**

Madame la Présidente du Grand Conseil fribourgeois, chère Gabrielle,

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les représentants et chers collègues de la Suisse romande, du Tessin et du canton de Berne,

Mesdames et Messieurs de la presse,

Au nom de la délégation genevoise, j'aimerais remercier très chaleureusement les autorités de ce magnifique canton pour leur accueil. Nous avons pu apprécier la vivacité des traditions fribourgeoises, le dynamisme de son économie et surtout sa capacité de bâtir des ponts entre les différentes cultures linguistiques du pays.

La démocratie repose sur l'ouverture et la transparence des institutions. Ainsi, les Grands Conseils, les parlements, ne sont pas des citadelles assiégées et enfermées. Nous devons informer. C'est la raison pour laquelle tous nos parlements ont consenti des efforts très importants ces dernières années pour occuper la scène médiatique et informer la population de leurs travaux. A Genève, nous avons décidé de recourir plus fréquemment aux communiqués de presse pour informer la population, ceci en conformité avec notre loi portant règlement du Grand Conseil qui, à son article 45B, prévoit que le Grand Conseil mène une politique active d'informa-

tion relative à ses travaux et à ses décisions à l'égard de la population et de la presse. Nous avons besoin des médias et les médias ont besoin de nous. Pourquoi ont-ils besoin de nous? C'est parce qu'ils souhaitent donner une information pour obtenir, dans certains cas, un bon taux d'audience, garantie de la survie de leurs émissions et de leurs quotidiens. Pour vendre, il faut un scoop, une information sensationnelle ou une personne à mettre au pilori. Or, en politique, il faut parfois garder certaines informations confidentielles pour trouver un consensus ou proposer des remèdes à un dysfonctionnement constaté. J'y vois le point de tension du thème que nous avons à discuter aujourd'hui.

Pourquoi ne pas revenir sur la problématique des fuites? Mon collègue Martinet en a parlé tout à l'heure. Vous avez, dans le canton de Vaud, semble-t-il, trouvé la bonne solution, en tout cas une solution acceptable, pour permettre à vos commissions et au Parlement de traiter dans la sérénité un certain nombre de sujets chauds. Dans le canton de Genève, nous avons récemment eu une fuite importante dans un rapport de l'Inspectorat cantonal des finances, qui rend ses rapports à la Commission de contrôle de gestion, dont le président n'est autre que mon collègue Antoine Droin. Or, les commissaires ont appris les conclusions de cet audit par la presse avant même qu'elles ne soient présentées à la commission, ou quasiment en même temps. Nous sommes confrontés à une grande difficulté. Comment réduire au minimum ces fuites qui rendent le travail parlementaire extrêmement difficile? Finalement, le Bureau du Grand Conseil, sur demande de la Commission de contrôle de gestion, a déposé plainte auprès du procureur pour essayer de trouver le responsable, soit dans l'administration, soit au sein de la Commission. Est-ce une bonne solution de judiciaireiser la police interne du Parlement? Le Parlement ne devrait-il pas être capable de mettre de l'ordre chez lui, plutôt que d'appeler à l'aide le pouvoir judiciaire? C'est une question que j'aimerais aborder tout à l'heure dans la discussion.

Entre la presse et le Parlement, ignorance, non, méfiance, non – partenariat, oui.

**Alain Lachat, 1<sup>er</sup> vice-président du Parlement jurassien.**

Madame la Présidente du Grand Conseil

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Chers collègues,

Mesdames, Messieurs les représentants des services parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la délégation jurassienne, j'aimerais en préambule remercier nos hôtes et amis fribourgeois qui, après

avoir organisé de main de maître les rencontres sportives du Tournoi interparlementaire de football à la fin août, nous ont accueillis pour la rencontre des bureaux avec générosité et amitié. Merci à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'au personnel du Secrétariat pour la parfaite organisation de cette rencontre.

Je dois également excuser l'absence, aujourd'hui, de la présidente de notre Parlement, M<sup>me</sup> Corinne Juillerat, qui se devait de participer hier, à Bruxelles, à la Fête de la Communauté française de Belgique en raison des liens d'amitié durables noués entre le Parlement jurassien et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Venons-en maintenant au thème qui nous occupe ce matin et parlons un peu des médias. Pour une fois que ce sont les politiciens qui parlent des médias et pas l'inverse, nous n'allons pas nous priver. L'un des sous-titres du thème de ce jour nous interroge: savoir si médias et parlementaires s'ignorent, se méfient l'un de l'autre ou fonctionnent comme des partenaires. S'ignorer, cela serait bien difficile dans notre monde où l'image et la communication règnent en maîtres.

Au Parlement jurassien, les relations institutionnalisées avec les médias sont bonnes, mais certainement insuffisamment organisées. Comme dans d'autres législatifs, les journalistes qui le souhaitent ont accès à tous les documents remis aux députés, hormis les procès-verbaux de commission, et ont donc la possibilité d'étudier l'essentiel des dossiers. Ils auront également accès tout prochainement à une partie de l'extranet parlementaire, ce qui devrait leur faciliter le suivi des affaires du Parlement.

Depuis quelques années maintenant, est portée à l'ordre du jour de chaque séance de commission parlementaire la question de savoir quels sont les éléments des travaux qui doivent être communiqués aux médias et au public. Les présidents de commission peuvent alors prendre les dispositions qui s'imposent pour publier un communiqué ou organiser une conférence de presse. Toutefois, il faut reconnaître que cette possibilité est rarement utilisée, soit que la commission estime ne pas avoir assez de «biscuit» pour une communication aux médias, soit qu'elle se désespère de voir le traitement qui sera fait par les médias des informations qu'elle donnera. C'est-à-dire, avec un peu de chance, un entrefilet dans la page régionale.

Cependant, les médias sont malgré tout friands de ces informations et, pour tenter de rompre le secret lié aux délibérations de nos commissions, ils n'hésitent pas à prêcher le faux auprès de certains députés pour savoir le vrai, ce qui ne

manque pas, parfois, de rendre les députés méfiants envers la presse. Mais tout cela fait partie du jeu politique et médiatique et, en ce sens, le quatrième pouvoir joue son rôle.

Ne disposant que d'une petite structure administrative pour accompagner notre Parlement, même si l'on peut compter à l'occasion sur le soutien du Service d'information et de communication du gouvernement, il manque certainement un soutien plus professionnel pour organiser et suivre la communication publique et assurer l'entretien de relations courantes avec les médias. On le sait, la communication, l'image et la gestion de l'image sont des éléments essentiels à la société d'aujourd'hui. En ce sens, l'accompagnement de notre législatif, et plus généralement des pouvoirs législatifs cantonaux, reste encore déficient. Nous devons nous atteler à améliorer les choses et, en ce sens, nous sommes intéressés à entendre ce qui se pratique dans les autres parlements et, surtout, ce que les spécialistes des médias en disent.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). On peut retenir beaucoup de pistes de discussion que nous allons aborder tout de suite.

Je voulais faire un petit tour du côté des médias pour une réaction, un petit tour du côté des pratiques de mes confrères. Je vais commencer par Sébastien Julian qui représente aussi un média institutionnel à Fribourg, lequel couvre exhaustivement l'activité du Grand Conseil, respectivement du Conseil d'Etat.

**Sébastien Julian** (*La Liberté*). Il y a une phrase qui m'a interpellé, c'est celle de M. Godel. Il nous a dit qu'il était à 100% satisfait de ses rapports avec les médias. J'espère qu'il parle des relations cordiales que nous entretenons, car lui et ses collègues du Conseil d'Etat n'ont pas toujours été ménagés par les médias fribourgeois.

Je ne me reconnais pas forcément dans les pratiques de tous mes confrères dans tous les cantons suisses. Il y a plusieurs manières de pratiquer ce métier. Il est fort possible qu'à Fribourg, nous ayons encore une tradition qui soit sans doute moins intrusive et moins agressive. Il n'en reste pas moins que, comme tout journaliste, nous cherchons les informations si possible intéressantes et avant qu'elles ne soient publiques. De mon point de vue, médias et démocratie vont de pair et on peut mesurer la vitalité de la démocratie à la vivacité de la presse. Il en va du bon fonctionnement des institutions. La transparence et l'information – pour que les citoyens puissent se forger une opinion – sont indispensables, ne serait-ce que pour qu'ils puissent exercer leurs droits civiques en toute connaissance de cause et aussi pour

qu'ils puissent avoir confiance en leurs institutions. Cacher des choses aux journalistes est risqué et ce n'est pas très correct par rapport à la population. Notre rôle, sous une avalanche d'informations depuis l'arrivée des médias électroniques, est de chercher l'information pertinente et de la rendre intelligible pour le public.

**Pierre Berset (RTS).** Je vais revenir au couple infernal. Cela peut laisser des variations d'interprétations possibles. Si l'on me demandait de caractériser ce couple, je dirais: complicité peut-être, parfois, connivence jamais. C'est une chose fondamentale pour caractériser les relations entre la presse et les parlements.

Nous nous retrouvons tous sur l'intérêt public que nous avons à apporter une information au public. L'information que nous avons à apporter au public est établie selon certaines règles que nous avons dans les médias de service public. L'information est claire, précise, rapide et parfois même instantanée si l'on pense à Internet. Elle doit contribuer à former l'esprit citoyen, l'esprit civique des auditeurs, des téléspectateurs, accessoirement des lecteurs. C'est un cadre fondamental à observer.

J'ai plus de peine à entrer dans le portrait que faisait le président du Grand Conseil tessinois sur cette presse qui, systématiquement, est à l'affût de l'opposition et des défaillances, voire des divergences qu'il y a à l'intérieur du Parlement ou à l'intérieur des groupes. Pour remplir sa mission, la presse doit être attentive à ce qui se passe, sans forcément miser sur le scoop à tout prix. Elle doit miser sur l'information, qui est éphémère, M. Martinet. Une information qui est juste en début de séance, lorsque l'on agit par Internet, elle se dénature, elle vieillit au fur et à mesure du vote qui survient au cours de l'après-midi.

Un couple parfois complice, donc, mais jamais empreint de connivence.

**Gabriel de Weck (La Télé).** Il se trouve que l'on diffuse, comme canal9, les séances des Grands Conseils vaudois et fribourgeois, même s'il reste des progrès à faire quant à la qualité de l'image pour la clarté de la compréhension. Ce sont des émissions qui sont très regardées. On voit que les audiences sont élevées. Ce n'est peut-être pas le public le plus jeune qui vous regarde, mais nous avons beaucoup de retours. Au niveau des courbes d'audience, on remarque que la simple diffusion de vos débats in extenso est très prisée par le public. C'est une première information qui est intéressante. Elle nous dit que la médiation du journaliste qui doit trier n'est pas forcément un prérequis pour intéresser le

public. En tant que député, entité du Grand Conseil, vous intéressez le public. On peut voir que, sur les sites internet respectifs des cantons, vous en prenez conscience. L'échange direct avec le public est amené à s'enrichir de plus en plus.

Il y a le travail des journalistes qui doivent sélectionner, d'autant plus à la télévision. Vous avez deux minutes pour vous exprimer, certains s'y tiennent et d'autres font plus long. Parfois, nous avons 1 minute 30, voire 40 secondes pour donner une information, ce qui est très difficile. Pour rendre attrayante et transmettre de manière fidèle une information qui vous concerne par rapport à la richesse des débats que vous pouvez avoir, nous sommes forcément insuffisants. Il y a une propension naturelle pour les journalistes de l'image à trouver le fait saillant, à aller droit au but. Ceci nécessite d'avoir des rapports informels. C'est là que se met en place une sorte de complicité.

J'ai entendu deux ou trois interventions concernant les nouvelles technologies: Twitter, Facebook, smartphones. C'est la première chose qui m'a frappé lorsque je suis venu au Grand Conseil à Neuchâtel. J'ai vu ce que faisaient les députés pendant les séances. Ils avaient tous, ou du moins beaucoup d'entre eux, un ordinateur Apple. Certains avaient déjà des iPhone et beaucoup étaient sur Facebook. Il y avait une sorte de double séance qui avait lieu simultanément. Il y avait les députés qui étaient en train de s'occuper sur leurs écrans. Du coup, le journaliste assiste à 140 séances simultanées, vu qu'il se passe 140 choses différentes. Chacun de vous devient un diffuseur d'informations en twittant. Certains d'entre vous ont pris l'habitude de diffuser leur information. Les décideurs ou les gens qui s'intéressent à la vie politique vont s'abonner à vos comptes Twitter et vont devancer le travail des journalistes.

J'aimerais ouvrir cette piste de réflexion: que doit être l'information du Grand Conseil en tant qu'entité, alors que chacun d'entre vous devient un diffuseur?

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** On va peut-être rebondir sur ce que disait Gabriel de Weck, à savoir la question de la communication dite institutionnelle du Grand Conseil, dans la mesure où vous ne pouvez pas parler d'une même voix, hormis peut-être pour certaines mondanités, futilités ou quand il y a unanimité. Comme nous l'avons dit, vous pouvez tous avoir des opinions divergentes, c'est le but même d'un parlement. Il faut arriver à exercer la démocratie.

Pour finir sur la communication des parlements et avant de parler du traitement journalistique de l'information parle-

mentaire, qui aimerait s'exprimer sur la question de la communication dite institutionnelle ou du législatif?

**Eric Stauffer (GE).** Je suis député, membre du Bureau du Grand Conseil genevois et magistrat d'une petite commune genevoise d'environ 18 000 habitants.

Je pense être le seul parlementaire dans cette salle à avoir été condamné, il y a trois semaines, pour violation du secret de fonction. Non pas suite à un article dans la presse, mais parce que j'ai publié sur mon blog un échange de correspondance avec un conseil d'administration dont je suis membre et le refus de ce conseil de me donner des documents. Je n'ai rien divulgué, si ce n'est le fait qu'on avait refusé de me donner des documents en dépit de ma fonction d'administrateur.

Certes, les journalistes doivent faire des résumés. A Genève, l'analyse que je peux en faire, c'est que les articles qui suivent les séances du Grand Conseil sont assez déléterés. Heureusement qu'il y a *Léman bleu Télévision* à Genève, l'équivalent de *La Télé*, qui retransmet en direct les séances du Parlement. Le lendemain des séances, combien de fois j'entends des gens qui ont vu les séances à la télévision et lu le journal et qui ne comprennent pas. Ce qu'ils lisent dans les journaux ne relate pas ce qu'ils ont vu la veille à la télévision. Pourquoi? Nous avons de plus en plus une presse qui est devenue partisane. Elle ne sait plus faire la différence entre les faits et les commentaires. A fortiori, quand vous dites que chaque député devient un communicateur, beaucoup de journalistes deviennent des politiciens et expriment leur avis comme de la science infuse. Ceci est une dérive que nous devons combattre. La presse doit être le quatrième pouvoir, certes, doit relater des faits et rien que des faits. Si le journaliste a un commentaire à faire, il doit le faire sous la forme d'un encadré et c'est le commentaire du journaliste. De plus en plus aujourd'hui, ceci commence à devenir un problème. Des partis comme le Mouvement citoyen genevois ou la Lega au Tessin ont instauré leur propre canal de communication.

Vous parlez de fuites. Dans les relations entre un Grand Conseil et les médias, il y a des fuites et les journalistes en sont friands. Lorsque l'on veut cacher la vérité aux citoyens, les fuites sont démocratiquement nécessaires, voire salutaires dans certains cas. J'aimerais aussi dire que la communication qui est faite par certains Grands Conseils n'est pas toujours honnête. Vous vous souvenez tous de la fameuse affaire des déchets napolitains qui devaient être importés à Genève? Je crois que le canton de Vaud en a pris un petit peu sans le dire à sa population; ça, c'est un scoop que je vous donne gratuitement. Là, il y a vraiment un problème de fond. Le traitement

qui est fait n'est pas toujours adéquat. Comme on le dit, on a les élus que l'on mérite et on a les journalistes que l'on mérite.

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** Dans la pratique, je suis entièrement d'accord avec M. Stauffer par rapport à la différenciation entre les faits et le commentaire. C'est une chose et c'est imposé, par exemple, chez nous, à Radio Fribourg. On ne met pas du commentaire dans les faits. C'est quelque chose de fondamental pour le journaliste.

**Sébastien Julian (La Liberté).** Pour préciser une chose au sujet du quatrième pouvoir, expression qui vient d'être employée et que j'ai entendue plusieurs fois ce matin, je n'en sais rien. J'ignore si les médias sont le quatrième pouvoir. Ce que je constate, c'est que s'ils avaient le pouvoir, la Suisse aurait intégré l'Espace économique européen en 1992 et que bien d'autres décisions prises par ce pays auraient été inversées. Nous parlons donc d'un pouvoir très relatif.

Par contre, je veux bien admettre qu'un média dominant ou plusieurs médias qui se conjuguent ont la possibilité de modifier l'agenda politique ou de mettre le doigt sur quelque chose qui est considéré comme une problématique, un problème que les citoyens entendent que leurs élus règlent. Là, je pense que le pouvoir de la presse est peut-être justement de modifier l'agenda politique, de précipiter ou de donner la priorité à certains problèmes.

Quant aux fuites, une petite précision – c'est une lapalissade: pour qu'il y ait fuite, il faut qu'il y ait quelqu'un qui parle. Donc, le journaliste écoute, mais il y a toujours quelqu'un qui lui glisse quelque chose.

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** On parlait de faire le ménage chez vous – je ne sais plus qui a utilisé l'expression. Quelqu'un voudrait-il s'exprimer par rapport à ces fuites, justement? Et que faut-il penser de l'expression selon laquelle «y'a des gens pour nous informer» (entendez par là: nous, les journalistes)?

**Michele Foletti (TI).** Je viens de vous exposer un problème courant au Tessin. Il ne s'agit pas de fuites qui proviendraient du Grand Conseil et qui porteraient sur des dossiers confidentiels. Ce qui pose problème, ce sont des fuites du Conseil d'Etat par rapport à l'information qu'il est censée fournir en priorité au Grand Conseil. Petit exemple: mercredi matin, à midi et demi, nous avions une réunion avec tous les chefs de groupes, les chefs de partis et le Conseil d'Etat à propos de la situation des finances cantonales. A midi, l'information avait déjà été publiée sur tout sur les sites internet, plus précisément sur les cinq sites internet les plus lus au canton du

Tessin. On a ainsi appris la situation financière avant que le Conseil d'Etat ne nous en ait officiellement informés. Cela arrive trop souvent et ça va gâcher un peu les rapports entre les deux pouvoirs; cela va engendrer de la méfiance.

Je crois que là, maintenant, on est en train de travailler sur ce problème avec le Conseil d'Etat pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et pour avoir une information anticipée par rapport à la presse. Ainsi, peut-être, pourrions-nous reconstruire un rapport de confiance entre les deux pouvoirs.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Le rapport de confiance n'existe plus au Tessin?

**Michele Foletti** (*TI*). Pour l'information, c'est un peu gâché. Les partis d'opposition, surtout, ont beau jeu de se plaindre de l'information qui n'arrive pas. Il faut retrouver un système qui permette d'avoir des informations et peut-être de discuter des informations avec le Conseil d'Etat avant que la presse ne soit informée de tout.

**Benoît Rey** (*FR*). J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire mon collègue tessinois. En effet, cela me paraît fondamental. On parle de deux instances, les médias et les politiciens. Force est de constater que du côté des politiciens, il y a, d'une part, des professionnels et, d'autre part, des gens de milice. C'est un énorme problème au niveau de la communication. Dans le cadre des sessions du Grand Conseil, il n'y a en général pas de problèmes particuliers avec les médias. A ces occasions-là, en qualité de députés, nous sommes informés et à disposition des médias qui nous sollicitent dans la salle des pas perdus, ou dans les studios qui leur ont été aménagés, etc.; cela peut fonctionner. Il n'en est pas de même en dehors des sessions. Les professionnels, à savoir le Conseil d'Etat avec tous ses services, les journalistes, ils continuent à suivre l'actualité politique la minute près. Nous, députés, sommes pratiquement toujours décalés par rapport à ça. Actifs dans nos diverses activités professionnelles, il n'est pas rare qu'en plein milieu d'une séance professionnelle, nous recevions l'appel d'un journaliste qui dit: «On vient de lire le communiqué du Conseil d'Etat; qu'est-ce que votre groupe en pense?» Je n'ai alors d'autre choix que de lui répondre: «Je vous dirais très volontiers ce que le groupe en pense, si je savais de quoi vous êtes en train de parler.»

Ça, c'est vraiment un problème que nous avons. M. Julan a parlé de précipitation, de situations où des médias peuvent changer l'agenda politique. C'est vrai, mais c'est un gros problème pour les politiciens de milice que nous sommes. Là, je crois qu'il y a un certain nombre de règles. On a parlé de

règles de communication. Un certain nombre de règles de communication seraient à adapter. Elles l'ont déjà été partiellement dans les relations avec le Conseil d'Etat. Au niveau du canton de Fribourg, on vient de les modifier pour que tout communiqué du Conseil d'Etat arrive simultanément au moins auprès des chefs de groupes, mais c'est, à mon avis, encore insuffisant. Il faudrait au moins avoir un délai de douze ou vingt-quatre heures pour pouvoir se faire une idée, mais cela n'est pas encore le cas dans les relations avec les médias. Là, je comprends les impératifs de l'information instantanée, mais ils sont souvent assez incompatibles avec notre rôle de miliciens.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Vous soulevez une question fondamentale: celle de la vitesse de circulation de l'information, quelle qu'elle soit. J'imagine, Pierre Berset ou Gabriel de Weck ou Sébastien Julan, que vous êtes souvent confrontés à cette question quand vous appelez un politicien de milice qui n'a pas encore pris connaissance de l'information?

**Pierre Berset** (*RTS*). On essaie quand même d'appeler les gens qui sont plutôt au courant des dossiers en cours. (*rires!*) Parfois, c'est très difficile, effectivement, d'avoir une réponse à la question que l'on pose. Je pourrais peut-être regarder certains ici, parce que, effectivement, il y a des dossiers qui sont peut-être plus chauds que d'autres et il est normal et naturel que l'on s'adresse à certains députés qui sont au courant, cela peut-être même avant d'avoir reçu un communiqué ou une communication de la Chancellerie ou du Conseil d'Etat.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Mais sans connivence?

**Pierre Berset** (*RTS*). Mais... Chacun fait son travail.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Avez-vous une réaction à propos de cette vitesse?

**Philippe Martinet** (*VD*). Le problème, c'est que la Constitution vaudoise et les constitutions cantonales en général donnent mandat de former l'opinion. C'est une obligation qu'on oublie un petit peu. Je pense que de ce côté-là, il pourrait y avoir et on devrait travailler sur une forme d'alliance avec le monde de la presse, parce qu'on a des sujets très complexes. Si l'on doit les résumer dans un tweet – je ne sais plus si on a 180 ou 240 signes –, je pense qu'on va au-devant de problèmes. Ce que disait M. Berset est tout à fait juste. C'est qu'avec l'information immédiate, on n'a souvent pas le recul nécessaire pour rendre accessible un message complexe. Nous devons faire un travail pour rendre les choses un peu plus digestes et aider aussi la presse à les rendre attractives

auprès de gens qui, c'est vrai, préfèrent l'écume des vagues à la vague de fond, à une compréhension profonde du problème. Je donne un exemple très concret: «Progression des charges vaudoises: 3,6%!» Si on ne s'attaque qu'au chiffre, on se dit: «Mais c'est scandaleux, ce n'est pas normal!» Si les médias prennent le temps, entre la conférence de presse et la parution des articles, d'analyser et de commenter cette information, le lecteur peut apprécier ladite information dans toutes ses nuances et comprendra mieux le phénomène de la croissance des charges. Ça, on ne peut pas le faire en une minute avec un tweet. Là, on a un vrai problème de gestion du temps.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Un problème de gestion du temps et également de gestion du développement de l'information. C'est ce que vient de dire Gabriel de Weck: le fait de résumer beaucoup ou de devoir résumer, ce sont les contraintes médiatiques, ce sont les contraintes des différents médias. Qui veut s'exprimer sur cet aspect, sur le fait de devoir résumer les choses?

**Pierre Berset** (*RTS*). Justement, c'est vrai, M. Martinet, l'exhaustivité! La politique est ainsi faite que s'il fallait être exhaustif, on ferait des bulletins sténographiques du Grand Conseil. Ça, ce n'est effectivement pas possible. Actuellement, nous avons une info pour laquelle on nous demande d'être beaucoup plus «anglés». Moi, je me souviens, il y a fort longtemps, quand j'ai commencé, on faisait quasiment des recensions d'une matinée au Grand Conseil avec des insertions qui pouvaient durer entre deux minutes et demie à trois minutes. Actuellement, on en est soit à une interview, soit à un papier qui doit tenir en cinquante secondes. C'est – je dirais – notre temps de travail. J'ai aussi le souvenir – pour remonter alors très loin dans le temps –, je me souviens d'un brillant correspondant parlementaire – c'était à Berne – qui, n'ayant pas pu faire un papier de trois minutes et demie comme il souhaitait le faire, avait alerté le rédacteur en chef et le directeur de la radio. C'est sûr qu'actuellement, les nouveaux médias, les médias électroniques nous mettent une certaine pression. Après, il faut savoir que je pense là au lecteur qui est consommateur d'une bonne information – quand je dis bonne, vous comprenez ce que je veux dire – le lecteur sensible à cette bonne information choisit peut-être aussi son canal d'information et attend peut-être autre chose qu'un simple tweet pour être informé.

**Gabriel de Weck** (*La Télé*). J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle pour vous, c'est que vous avez une occasion formidable, maintenant, de vous développer et d'angler la communication comme bon vous semble finalement. Je répète ce que j'ai dit avant: vous devenez maintenant

les acteurs d'une communication qui se passe volontiers des journalistes. On voit que, dans le domaine sportif, chaque club sportif a sa télévision. Chaque parti aura bientôt sa télévision. Peut-être que la loi sur la radiotélévision va changer et ne pas pouvoir s'adapter aux changements. Peut-être que l'UDC, le PLR, les Verts auront chacun une application dans nos futures «Smart-TV». Voilà, le paysage médiatique change à tel point que toutes les questions que l'on se pose aujourd'hui sont peut-être déjà complètement dépassées. C'est ça qui est inquiétant, mais qui révèle des potentiels.

**Cédric Dupraz** (*NE*). Moi, je suis totalement convaincu, effectivement, par le potentiel énorme des nouvelles technologies, notamment par les applications iPhone et par Facebook. Je pense véritablement qu'il faut tendre vers ces outils.

Maintenant, au niveau du Grand Conseil, j'ai une question. Il y a quelque chose de relativement intéressant à mes yeux – ça a été dit par le représentant du canton de Vaud, par celui du canton de Genève, lequel l'applique déjà, et par M. de Weck – par rapport à la nécessité de retransmettre les séances plénières de nos Grands Conseils à la télévision ou sur Internet. J'avais juste une petite question préalable à ceux qui appliquent déjà ce processus: est-ce que retransmettre les émissions n'incite pas certains députés à finalement faire des shows et à rallonger, le cas échéant, les séances?

Néanmoins, je pense véritablement qu'on tend vers une politique de transparence. C'est d'ailleurs l'un des facteurs qui ont ébranlé l'Union soviétique et qui ont précipité sa chute. Cela s'est passé, je tiens à le rappeler, à une époque où les débats du Soviet suprême était retransmis à la télévision – eh oui, collègue Bauer du parti libéral! Je me posais la question si, finalement – on n'a vraisemblablement pas les bases légales pour le faire – cette réunion des bureaux des parlements, aujourd'hui, ne pourrait-elle pas prendre une résolution, à savoir s'engager à retransmettre, pour chacun de nos Grands Conseils, les séances plénières, soit par le canal télévisuel, soit par le canal Internet afin de tendre véritablement vers une politique de transparence. En cela, je m'adresse à M<sup>me</sup> la Présidente. Je vous remercie.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Une question soulevée du côté de Genève portait sur la situation du journaliste qui devient politicien et du politicien qui devient show man en raison de la retransmission en direct. Faut-il être filmé ou non – quelle est votre avis sur cette question?

**Aldo Resenterra** (*VS*). Ce qui nous différencie fondamentalement, c'est peut-être que la gestion demande de la réflexion et que, finalement, l'information demande du réflexe, ce en

quoi je rejoins M. Philippe Martinet. Même si nous en avons besoin – nous sommes certainement des couples –, nous avons besoin d'une différence et cette différence, c'est bien le temps.

**Gabriel Barillier (GE).** Au sujet de l'expérience de la retransmission directe, quand, à 23 heures, la retransmission est stoppée, on sent très souvent, quand on siège aussi longtemps, qu'il y a une certaine accalmie dans la salle. Ceci dit, on n'y pense pas lorsqu'on s'exprime. C'est une habitude que l'on prend. En ce qui me concerne, je n'ai pas cette intention d'utiliser dans un sens ou dans un autre la retransmission directe. Je crois qu'on s'est habitué et qu'on ne pourra pas revenir en arrière. C'est de cette transparence que je parlais tout à l'heure; nos parlements ne sont pas des citadelles assiégées et barricadées. Je pense que la retransmission directe, chers collègues, est une bonne chose pour la démocratie et permet précisément au citoyen, qui a l'impression que, dans la presse ou dans les autres médias électroniques, les comptes rendus ou les réactions ne sont pas exactes, de le vérifier en regardant directement les débats.

Puisque j'ai la parole, je n'aimerais pas qu'on passe comme chat sur braise sur la problématique du traitement des fuites. Pour mémoire, je m'adresse quand même aux journalistes: lorsque vous avez la conviction qu'un député ou un fonctionnaire – mais surtout un député – vous transmet une information que vous savez issue d'un rapport hyperconfidentiel, quelle est votre réaction? Avez-vous une déontologie qui vous souffle à l'oreille que, peut-être, il faudrait attendre un moment avant de faire quoi que ce soit?

**Sébastien Julian (La Liberté).** Je veux bien répondre. Pour nous, ce qui est déterminant, ce n'est pas le moyen par lequel nous avons obtenu cette information, c'est l'information elle-même. Est-elle pertinente? Est-elle confirmée? Contribue-t-elle à faire progresser le débat, à informer les citoyens? Donc, tout en respectant le cadre légal auquel nous sommes soumis, une information qui est intéressante – même transmise sous forme discrète, anticipée par rapport aux communications qui sont prévues – aura toutes les chances d'être traitée avec nos règles professionnelles.

**Pierre Berset (RTS).** Qu'est-ce qu'un secret? C'est une information qui est connue d'une seule personne. A partir du moment où on le partage, il y a peut-être une démarche – je dirais une envie – de le partager. Si on le dit à un journaliste, je dirais qu'on s'expose. Après, il y a toute la latitude. Je ne peux pas revenir toute la matinée sur la question de la complicité qu'il peut y avoir. Si quelqu'un nous donne une information – information qui doit être tenue secrète – c'est

le b.a.-ba de savoir que ce secret est nécessaire. On dit que certains bons journalistes ne donnent ou ne restituent que le dix pour cent des infos qu'ils ont. C'est un chemin; on peut discuter le pourcentage. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a cette relation. Après, on passe à un autre stade, celui de la confiance. C'est aussi une manière de soigner ses informateurs. Si vous avez une info qu'on vous a donnée le matin et que vous allez tout de suite l'éparpiller alors même qu'elle nécessiterait un délai d'attente, c'est une question de discipline personnelle. C'est aussi une question d'éthique, de relation avec les politiques que l'on côtoie.

On a beaucoup parlé, cette semaine, des lobbyistes qui hantent les couloirs du Palais fédéral. Ici, ce n'est pas encore tout à fait le cas. Sans dévaloriser le travail qui se fait dans chacun de vos parlements en plénum, je dirais que pour les journalistes, qu'il y a quand même une autre salle qui n'est pas anodine. Parfois, elle s'appelle «la salle des pas perdus». Parfois, c'est le bar du Grand Conseil. Ce sont quand même des lieux de rencontre. Ce sont des lieux, je dirais, d'échange d'informations qui sont fondamentaux. Finalement, on revient à la chose qui doit déterminer la publication ou non. Je reviens à ce que vient de dire Sébastien Julian: ce qui compte, c'est l'intérêt du public.

**Gabriel de Weck (La Télé).** En tant que localier, en tant que journaliste d'une région, on est heureux de croiser ses interlocuteurs le lendemain d'une parution, d'une contribution. On aime pouvoir les regarder dans les yeux. C'est aussi ça, la limite déontologique. Cela veut dire qu'on a affaire à vous et qu'on doit rendre des comptes. Et on le fait tous les jours. Les explications ont lieu en permanence. Ma foi, pour moi, ça, c'est une mécanique qui fonctionne pas si mal.

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** C'est là qu'on peut parler peut-être de complicité entre les médias et les politiciens, parce qu'au niveau local, on ne peut pas se permettre non plus de se griller une source en faisant n'importe quoi. Il y a aussi une déontologie journalistique qui s'applique dans la mesure où vous savez que vous risquez de vous priver de cette source si vous faites n'importe quoi.

**Michele Foletti (TI).** Mon collègue a posé la question de savoir si la diffusion sur le web des séances du Grand Conseil conduit les collègues à des interventions plus poussées ou à des shows. L'expérience, au Tessin, c'est qu'avec le web, il y a des opportunités pour tout le monde. Tandis qu'avant, à chaque soirée du Grand Conseil, il y avait une émission de trois, quatre minutes en direct par la RSI, puis il y avait, à 6 heures, la radio qui faisait les chroniques du Parlement. Puis, il y avait les radios privées. Alors, tout le monde venait

au Bureau présidentiel pour avancer certaines questions et avoir ainsi la possibilité de passer à la radio et à la TV avant 6 heures ou avant 7 heures. Maintenant, même les sujets discutés après 7 heures ont une visibilité, parce que tout le monde a la possibilité de voir sur le web – et prochainement à la TV aussi – ce qui se passe dans le Grand Conseil. Il y a donc une possibilité qui est la même pour tout le monde et on n'a pas de pression pour anticiper les arguments, parce que tout le monde est pressé par la presse et veut être dans les médias le lendemain, voire surtout le soir même de la séance du Grand Conseil.

**Eric Stauffer (GE).** C'est quelque chose de très important qu'ont soulevé nos collègues du Tessin, et avant, du canton de Neuchâtel. Est-ce que la retransmission en direct des débats a modifié la façon de faire de la politique? La réponse est: oui, mais sans état d'âme! Alors, est-ce que certains politiciens sont tentés de faire un show? La réponse est encore une fois: oui, sans état d'âme! Combien de fois j'utilise ce moyen lorsque, quand je m'adresse à mes collègues députés, je me tourne vers la caméra: «Mesdames et Messieurs qui nous regardez dans votre salon, je vous prends à témoin, écoutez ce qui est dit ici!» Combien de fois? Mais je l'ai fait cent fois! C'est très important. Pourquoi? Parce que, les représentants de la TV ou de la RTS l'ont dit, ils doivent synthétiser maintenant, avec la pression des médias, un sujet en 50 secondes ou en 1 minute 20. Vous n'arrivez pas à argumenter, à expliquer aux citoyens des décisions importantes que les partisans de votre tendance politique vont vouloir défendre; vous n'arrivez pas à synthétiser. Donc, oui, la retransmission en direct et sur la télévision est ô combien nécessaire à un bon exercice de la démocratie pour que le citoyen puisse se faire une opinion – je veux dire – exhaustive et non pas viciée par des journalistes qui auraient des tendances de droite ou de gauche, peu importe. Vous prenez un journaliste qui est plus versé à droite, chaque fois qu'il va pouvoir allumer le parti socialiste ou l'extrême gauche, il va le faire et inversement. Cela se verra dans la manière dont il rédigera son article. On peut toujours dire qu'un verre est à moitié plein ou à moitié vide. C'est tout le problème de l'exercice des médias. Oui, je n'aurais peut-être pas dû utiliser le verre – d'eau bien sûr. (*rires!*) Vous avez remarqué que j'ai été battu, il y a eu un seau. Pour la prochaine fois, cela va être dur, ce sera la lance à incendie... Plaisanterie mise à part, c'est extrêmement important. C'est là où, encore une fois, je trouve la proposition du canton de Neuchâtel extrêmement bonne pour l'exercice démocratique. Moi, j'irais encore plus loin. Je souhaiterais que les séances de commission soient retransmises à la télévision (*rumeurs!*). Eh oui, Mesdames et Messieurs, combien de fois avez-vous assisté à des situations où, grâce au travail des lobbyistes, des députés ont retourné leur veste entre la

séance de commission et la séance plénière? Combien de fois avez-vous observé que les votes en plénum ne correspondaient pas à ceux intervenus en commission? Encore une fois, l'exercice de la transparence et de la démocratie...

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** (*En interrompant le député*) La question posée est intéressante: les séances de commission doivent-elles être retransmises en direct?

**Grégory Devaud (VD).** Je ne suis pas sûr que ce soit extrêmement judicieux pour le public que les séances des commissions soient retransmises.

Moi, je voulais rebondir – mais c'est un peu dans le même sens – sur ce qui a été dit entre vous deux. Il a été question «d'intérêt du public» puis, assez rapidement, «d'intérêt public». Ce n'est pas tout à fait la même chose, l'intérêt du public et l'intérêt public.

Je pense qu'en matière de manipulation et d'influence, il existe une limite que les deux parties, journalistes et politiciens, doivent s'abstenir de franchir sous peine de lasser le lecteur, l'auditeur, le téléspectateur. Et cette limite vaudrait également très vite pour le compte rendu des séances de commissions parlementaires.

Le boulot du journaliste, c'est de faire un bon papier. C'est de faire en sorte qu'il soit lu tous les jours, de jour en jour, qu'il soit suivi. Le boulot du politicien, je pense, c'est aussi de diffuser des informations factuelles, des informations intéressantes, de temps en temps un petit scoop par-ci, par-là. Je ne crois pas trop aux fuites, parce qu'à un moment donné, si une information passe... Il y a aussi la question de savoir à quel moment on diffuse l'information. Mais je pense que c'est un peu un faux débat. Des fois, il y a des discussions plus éthiques ou plus fondamentales. Dans le fond, si on se laisse un peu le temps de faire les choses, petit à petit, le politicien qui en aura trop fait sera sanctionné; et le journaliste qui en aura trop fait et qui aura été trop loin sera sanctionné aussi, parce qu'il aura perdu ses lecteurs.

**Vincent Wermeille (JU).** J'aimerais répondre ou aller dans le sens du collègue neuchâtelois par rapport à la publicité des débats. Nous, nous avons la publicité des débats au travers d'Internet. Il est possible de suivre les débats tout au long des sessions sur Internet. Depuis que ce système a été mis en place, je n'ai pas l'impression que ça change beaucoup dans les débats. Par contre, nous avons depuis trente ans ce qu'on appelle l'heure des questions orales; et c'est diffusé. Il y a une heure de questions orales. Là, pour répondre à Eric Stauffer, évidemment que cela a une influence. Nous, on siège le mer-

credi et, récemment, il y a eu l'élection du conseiller fédéral Berset ce jour-là. Alors, les questions orales n'ont pas été retransmises sur *Fréquence Jura* et les personnes inscrites ont diminué comme neige au soleil (*rires!*). Cela veut bien dire que si ces questions orales ne sont pas retransmises en direct sur *Fréquence Jura*, personne n'est intéressé à les poser. Mais, pour aller un peu plus loin, ces questions orales n'apportent absolument rien au débat politique, puisque c'est du genre «pourquoi est-ce qu'on n'a pas fauché au bord de la route de tel et tel?», «pourquoi on n'a pas déneigé telle route le matin à 8 heures?» et «pourquoi est-ce qu'on a engagé un frontalier à l'hôpital du Jura, alors qu'il y avait un résident jurassien qui était aussi en lice?» C'est ce genre de questions-là – que vous pouvez aussi poser ailleurs. Sur l'aspect politique et pour la qualité – je dirais – journalistique de l'information, ce genre d'événement est écouté, mais simplement pour que les députés puissent dire qu'ils existent et qu'ils travaillent encore. Mais sur l'aspect politique et sur l'aspect de la qualité de l'information, cela n'amène pas grand chose. Donc, faisons attention si on ouvre plus ou si on passe systématiquement à la télé. Nous, nous avons aussi eu un député un petit peu comme Eric Stauffer, finalement. Les gens fermaient Internet quand il causait, parce qu'une fois, deux fois, ça va. Mais pour finir, ils disaient: «Ah, mais c'est lui, ce n'est sûrement pas intéressant.» (*rires!*) Au-delà de la boutade, effectivement, les pratiques peuvent être différentes par rapport à l'image.

**Johanne Lebel Calame (NE).** J'aimerais rebondir sur la question des commissions. Il y a quand même un équilibre à trouver entre transparence, d'une part, et protection des données et sérénité des travaux du Grand Conseil, d'autre part. C'est le moment où l'on peut travailler tranquillement, pour autant qu'il n'y ait pas de fuites. Donc, non, pas de retransmission.

Par contre, effectivement, à Neuchâtel – on est peut-être les seuls –, la télévision, ça manque. Les débats sont transmis sur l'intranet de l'administration. C'est très précieux comme outil de travail pour les fonctionnaires. Pour l'information de la population, ce serait bien.

Ensuite, à la télévision, il y a déjà l'aspect spectacle, parce que les ténors du Parlement déploient une énergie folle pour avoir les quarante secondes de télévision ou de radio. Alors cela calmera peut-être le jeu si tout le monde voit ses interventions retransmises.

Il faut faire la différence entre les fuites et les informations qui sont transmises avec embargo. L'embargo fonctionne bien. Là, les députés et les journalistes reçoivent l'information à peu près en même temps. Donc, en fait, les journalistes

en premier, parce que nous, on est des miliciens. Quant à la question des fuites, là, on rejoint le problème d'éthique personnelle des députés. Voilà, c'est une question d'éthique.

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** Par rapport à l'embargo, je préciserai juste qu'effectivement, il y a des pratiques différentes. Or, il faut vraiment que cet embargo soit justifié pour une raison prépondérante d'information des personnes directement concernées. Sinon, l'embargo peut aussi être brisé. On a typiquement des gens qui font une conférence de presse et qui, ensuite, vous donnent un embargo pour respecter l'équité entre tous les médias. Il y a un moment où, par rapport au rythme de parution, ce genre de choses n'est plus justifiable à l'heure de l'immédiateté; vous comprendrez bien pourquoi.

**Marcelle Monnet-Terrettaz (VS).** Je voudrais aussi dire que, souvent par manque de temps ou par facilité, les médias privilégient au fond le sensationnel à l'information. Ils ont leurs chouchous, qui passent partout dans les médias. Ce sont souvent des personnes, justement, qui font du sensationnel. C'est parfois un peu frustrant pour les femmes et les hommes politiques de se rendre compte que ce n'est pas le travail de fond, que ce n'est pas l'information qui est privilégiée, mais juste le spectacle.

**Philippe Huwiler (Radio Fribourg).** Je voulais terminer avec deux axes: la vedettisation du monde politique et l'aspect «politicien» des journalistes. Y a-t-il encore des règles dans les rédactions et pour les journalistes en matière de politique? Par exemple, chez nous, à *Radio FR*, on ne tolère pas que quelqu'un soit engagé activement dans un parti politique, cela pour des raisons évidentes d'impartialité par rapport à nos interlocuteurs quand ils sont politiques. Voilà, c'est une règle que nous avons.

**Gabrielle Bourguet (FR).** C'est une chose qui me tient à cœur. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec les journalistes qui sont ici. Je pense que nous avons une chance inouïe en Suisse, en comparaison internationale, et c'est notre proximité avec les citoyens. Cette proximité nous permet en permanence d'évaluer si nous collons par notre politique, par ce que nous défendons, aux besoins du plus grand nombre. On a vraiment le retour direct des citoyens quand on les rencontre. Cette proximité ne reste possible que tant que les élus ne sont pas «peoplisés», tant que leur vie privée reste respectée. Si ce n'est plus le cas, l'élu doit davantage se protéger, ce qui l'éloigne fatalement des citoyens. Nous avons tous, en cela, une responsabilité. Je ne refile pas du tout la patate chaude aux médias. Nous avons tous notre responsabilité. Je pense que nous, les élus, ne devons pas jouer avec la vedet-

tisation, au risque d'ouvrir une porte qui peut pousser celle-ci toujours plus loin et que les journalistes, de leur côté, ne doivent pas faire l'amalgame entre information politique et vie privée des politiciens.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). Il y a donc plusieurs pistes quant à ces deux axes: les journalistes et la politique ou les journalistes en politique et l'aspect spectaculaire ou people de la politique.

**André Burri** (*JU*). Je ne pense pas que ce soit forcément une bonne idée, mais j'aimerais avoir votre avis. Dans les entreprises, il y a des porte-parole. Depuis qu'il y a des porte-parole dans les entreprises, je trouve que c'est moins intéressant, parce que ce sont des professionnels et que c'est très aseptisé. Donc, je pense que c'est moins bien pour vous. Si on veut qu'il n'y ait plus de people en politique, il suffit qu'on détermine des porte-parole dans chaque groupe politique. Il n'y a qu'eux qui parlent et vous ne parlez qu'avec eux. Là, il n'y a plus ce problème. Mais je pense que cela sera beaucoup moins intéressant pour vous et pour nous aussi, qui devons être réélus. Ce serait une solution d'avoir un porte-parole et de ne s'adresser qu'à lui; les autres n'osent pas parler.

**Gabriel de Weck** (*La Télé*). Quand on parle du Grand Conseil, on parle aussi de chacun de vous, on parle du groupe, on parle encore du parti. Donc, on a affaire à plusieurs interlocuteurs qui sont mêlés à cette sphère. Du coup, le chef de parti, vos responsables ont aussi un rôle à jouer par rapport aux interlocuteurs qu'ils peuvent nous suggérer et par rapport aux pistes qu'ils peuvent nous donner. Je trouve que selon l'organisation du parti, le traitement de l'information s'en trouve affecté et certains partis sont mieux organisés que d'autres.

**Sébastien Julian** (*La Liberté*). Vous parlez de porte-parole ou de porte-silence, parce que la confusion est possible? (*rires!*) J'imagine mal qu'en année électorale, le système des porte-parole puisse tenir le coup longtemps.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). C'est aussi un filtre, même en politique, où l'on sait que ce sont eux qui devront aller chercher l'information auprès de la source première qui est le patron d'entreprise ou le politicien. A terme, on revient à l'immédiateté et à la contrainte médiatique, où il nous est plus rapide de contacter directement la personne, si c'est vraiment nécessaire, après. Pas pour tout, mais cela nous permet d'accéder directement à l'information.

**Pierre Berset** (*RTS*). Pour parler «pipolisation», c'est vraiment une première; merci, M<sup>me</sup> la Présidente. Vous avez, vous

ici, un mirador qui vous permet de voir ce qui se passe et c'est vous qui avez, tout à l'heure, dans votre discours introductif, parlé de députés «têtes de gondole». Donc, ça veut bien dire quelque chose. Moi, je n'ai jamais eu l'impression de venir au supermarché, sauf au supermarché des idées, bien entendu. Mais je n'ai jamais eu l'impression de venir au supermarché lorsque je venais au Grand Conseil. C'est sûr que, incontestablement, il y a des gens – je le disais tout à l'heure – vers qui on va pour chercher de l'info. Il y en a d'autres vers qui on va pour faire des interviews; cela se module. Quant aux porte-parole par parti, là, je rejoins mon confrère, je n'y crois pas du tout. Les journalistes artisans, encartés – comme cela se fait en France, comme cela se faisait chez nous il y a peut-être encore vingt à trente ans, j'en ai connu de très célèbres. Effectivement, ces journalistes, qu'ils soient dans ce canton, qu'ils soient à Radio-Lausanne à l'époque – étaient effectivement affiliés ostensiblement à un parti. Alors non, ça ne se fait plus! Il n'y a plus de journalistes, ni dans un sens ni dans l'autre, qui le soient. D'ailleurs, par les règles internes de la SSR, de la RTS aussi, c'est prohibé. Maintenant, je crois qu'il ne faut pas être naïf. Moi, j'ai vu parfois des gens qui étaient indépendants, mais qui étaient peut-être parfois très agissants pour faire passer plutôt certaines personnalités que d'autres. Je n'en dirai pas plus et je demanderai un joker si vous voulez des noms.

**Philippe Huwiler** (*Radio Fribourg*). En guise de conclusion, je parlerai un peu de mon expérience de la profession, finalement libérale, de journaliste d'autrefois. Il ne reste que ces pratiquants du quatrième pouvoir. Aujourd'hui, la noble fonction a un statut de salarié d'une entreprise de médias. On situe volontiers les patrons de presse à droite de l'échiquier politique et les simples journalistes à gauche. C'est peut-être parce que les simples journalistes ne gagnent plus assez pour être à droite. (*Rumeurs!*) Au-delà de la boutade, la liberté, pour un journaliste, c'est quand même sacré. De pair avec cela, il y a cette conscience de la mission qui nous incombe encore, avant que les réseaux sociaux, Internet et autres téléphones portables, Twitter et consorts ne fassent de chaque citoyen un journaliste qui n'a ni la formation ni l'éthique nécessaires pour exercer ce métier d'intérêt public et non d'intérêt du public. Et cette mission du journaliste, c'est celle d'historien du présent et non pas de secrétaire au service des puissants ou d'amuseur public. J'ose croire que c'est encore l'attitude qu'ont la plupart de nos collègues, en tout cas pour ceux qui sont ici – je peux témoigner de mes confrères et consœurs, qui restent passionnés par les battements du cœur de notre société. Merci de votre attention. Je vous souhaite une très belle fin de journée, ici, en terre fribourgeoise. (*Applaudissements!*)

**Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois.** Avant de passer au prochain point de notre ordre du jour, je voudrais vraiment remercier de tout cœur les journalistes qui ont accepté de participer à cette rencontre:

M. Philippe Huwiler, avec qui nous avons préparé ce débat, ainsi que MM. Gabriel de Weck, Pierre Berset et Sébastien Julian. Je profite aussi de cette occasion pour les remercier pour les contacts tout à fait cordiaux qu'ils entretiennent avec le Grand Conseil. Messieurs, soyez remerciés! (*Applaudissements!*)

Je voudrais également remercier de tout cœur tout le personnel du secrétariat du Grand Conseil emmené par notre secrétaire générale, M<sup>me</sup> Mireille Hayoz, ainsi que le secrétaire Verbalix du jour. Je peux vous dire que tous ont effectué un énorme travail. Je pense que nous pouvons les applaudir. (*Applaudissements!*)

—

### **Annonce de la 50<sup>e</sup> réunion, en 2013**

**Michel Walthert, vice-chancelier du Canton de Berne.** En tant que vice-chancelier du canton de Berne, j'aurai le plaisir de vous accueillir l'année prochaine à Berne, les 20 et 21 septembre 2013, pour la 50<sup>e</sup> édition.

—

### **Clôture de la séance**

**Gabrielle Bourguet, présidente du Grand Conseil fribourgeois.** Je vous remercie tous pour votre participation active. J'espère que vous avez apprécié cette séance. Je vous souhaite une belle journée, beaucoup d'échanges et d'amitié.

—

- La séance est levée à 10 h 55.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**, *présidente du Grand Conseil fribourgeois*

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—

**Participation****Septembre 2012****Canton de de Berne**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Rufer-Wüthrich Therese	Présidente du Grand Conseil	PBD
Antener Bernhard	1 <sup>er</sup> vice-président du Grand Conseil	PS
Heuberger Thomas	Membre du Bureau	Ve
Bernasconi Roberto	Vice-président du Bureau de la députation du Jura bernois et de Bienne romande	PS
Aellen Jean-Pierre	Membre du Bureau de la députation du Jura bernois et de Bienne romande	PSA
Gsteiger Patrick	Membre du Bureau de la députation du Jura bernois et de Bienne romande	PEV
Daetwyler Francis	Membre de la députation du Jura bernois et de Bienne romande	PS
Struchen Béatrice	Membre de la députation du Jura bernois et de Bienne romande	UDC
Walthert Michel	Vice-chancelier	

**Canton de Fribourg**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Bourguet Gabrielle	Présidente du Grand Conseil	PDC
Godel Georges	Président du Conseil d'Etat	PDC
Kuenlin Pascal	1 <sup>er</sup> vice-président du Grand Conseil	PLR
Thalmann-Bolz Katharina	2 <sup>e</sup> vice-présidente du Grand Conseil	UDC
Badoud Antoinette	Scrutatrice	PLR
Schoenenweid André	Scrutateur	PDC
Wassmer Andréa	Scrutatrice	PS
Zürcher Werner	Scrutateur	UDC
Ith Markus	Président de groupe	PLR
Rey Benoît	Président de groupe	PCS
Hayoz Mireille	Secrétaire générale	
Schmid Reto	Secrétaire général adjoint	
Barras Sylvie	Assistante de direction	
Clerc Delley Marie-Claude	Secrétaire parlementaire	
de Groof Isabelle	Assistante de direction	
Grosset Manuella	Huissière	
Jaton Anne-Marie	Responsable web	
Jodry Samuel	Secrétaire parlementaire	
Wicht Christiane	Régie	

**Repubblica et Cantone Ticino**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Foletti Michele	Président du Grand Conseil	LEGA
Caverzasio Daniele	Vice-président de groupe	LEGA
Mellini Eros Nicola	Vice-président de groupe	UDC
Schnyder Rodolfo	Secrétaire général	
Albertini Michele	Consultant juridique	

**Canton de Vaud**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Martinet Philippe	Président du Grand Conseil	Ve
Wehrli Laurent	1 <sup>er</sup> vice-président du Grand Conseil	PLR
Nicolet Jacques	2 <sup>e</sup> vice-présidente du Grand Conseil	UDC
Devaud Grégory	Membre du Bureau	PLR
Meldem Martine	Membre du Bureau	PVL
Meyer Keller Roxanne	Membre du Bureau	PS
Renaud Michel	Membre du Bureau	PS
Rapin Olivier	Secrétaire général	
Santucci Igor	Secrétaire général adjoint	
Pico Carole	Secrétaire de commission	

**Canton du Valais**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Ruppen Felix	Président du Grand Conseil	CVPO
Monnet-Terrettaz Marcelle	1 <sup>re</sup> vice-présidente du Grand Conseil	PSVR
Dussex Grégoire	2 <sup>e</sup> vice-président du Grand Conseil	PDCC
Eyer German	Président de groupe	SPO
Bridy Pascal	Député, vice-président de groupe	PDCC
Buttet Jérôme	Président de groupe (remplaçant)	PDCB
Resenterra Aldo	Président de groupe (remplaçant)	PLR
Bumann Claude	Chef du Service parlementaire	
Melly-Fux Fernande	Adjointe au chef du Service parlementaire	

**République et Canton de Neuchâtel**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Dupraz Cédric	Président du Grand Conseil	POP
Bauer Philippe	1 <sup>er</sup> vice-président du Grand Conseil	PLR
Lebel Calame Johanne	2 <sup>e</sup> secrétaire	PS
Angst Doris	Président de groupe	Ve
Clottu Raymond	Président de groupe	UDC
Wälti Jean-Bernard	Président de groupe	PLR
Pug Janelise	Cheffe du service du Grand Conseil	
Viglino Margarita	Adjointe à la cheffe du service du Grand Conseil	

**République et Canton de Genève**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Barillier Gabriel	Vice-président du Grand Conseil	PLR
Droin Antoine	Membre du Bureau	PS
Stauffer Eric	Membre du Bureau	MCG
Hutter Maria Anna	Sautier	
Koelliker Laurent	Directeur adjoint	

**République et Canton du Jura**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti</b>
Lachat Alain	1 <sup>er</sup> vice-président du Grand Conseil	PLR
Berdar Christophe	Président de groupe	PS
Froidevaux Paul	Président de groupe	PDC
Hennequin Erica	Présidente de groupe	Ve
Schenk Gabriel	Président de groupe	PLR
Burri André	A. président du Parlement	PDC
Wermeille Vincent	A. président de groupe	PCSI
Maitre Jean-Baptiste	Secrétaire du Parlement	
Seuret Louis-Philippe	Huissier	

**Intervenants**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Média</b>
Berset Pierre	Journaliste	RTS
de Weck Gabriel	Journaliste	La Télé
Huwiler Philippe	Modérateur et journaliste	RadioFr
Julan Sébastien	Journaliste	La Liberté

**Invitée**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Currat-Joye Martine	Chargée de communication

**Abréviations utilisées**

CVPO	Parti démocrate-chrétien du Haut-Valais
LEGA	Lega dei Ticinesi
MCG	Mouvement Citoyens genevois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PCS	Parti chrétien-social
PCSI	Parti chrétien-social indépendant
PDC	Parti démocrate-chrétien
PDCB	Parti démocrate-chrétien du Bas-Valais
PDCC	Parti démocrate-chrétien du Valais central
PEV	Parti évangélique
PLR	Parti libéral-radical
POP	Parti ouvrier populaire
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
PSVR	Parti socialiste du Valais romand
PVL	Parti vert'libéral
SPO	Parti socialiste du Haut-Valais
UDC	Union démocratique du centre
Ve	Les Verts



Photos: Samuel Jodry